

QUESTIONS DIVERSESAFFAIRE N° 23 / 11

OBJET : CD 60 - Réfection et aménagement de chaussée  
(2ème et 3ème tranche)

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Direction Départementale de l'Équipement m'a fait parvenir le projet relatif à la réfection et l'aménagement du CD 60 (2ème et 3ème tranches) entre les PK 0,900 et 1,900 dont l'estimation s'élève à 11 000 000 de Francs.

Il vous est proposé pour ces 2ème et 3ème tranches la même répartition des charges financières que pour la 1ère tranche à savoir :

- Département : 60 %  
- Commune : 40 %

Je vous rappelle que la contribution de la Commune correspond au coût prévisionnel de réalisation des travaux de construction des trottoirs, des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées, d'éclairage public, de mise en souterrain du réseau E.D.F. et d'aménagement paysager qui sont des équipements urbains annexes à la voirie, et à ce titre sont financés par la Municipalité, laquelle en devient propriétaire.

La part communale pourrait être financée de la façon suivante :

- Subvention du Ministère de l'Intérieur	20 %	880 000 F
- Emprunt CDC	80 %	3 520 000 F
		<hr/>
	TOTAL	4 400 000 F

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs

- d'approuver ce projet et de m'autoriser

- \* à solliciter la subvention et l'emprunt correspondants
- \* à signer la convention avec le Département sur la répartition des dépenses.

Je mets la question aux voix.

.....

M. FOURNEL - On vous demande ici votre accord pour le financement et pour la signature de la convention avec le Département sur cette répartition de financement.

M. KICHENIN Axel - 11 millions pour 1 km, cela me paraît cher.

M. HOARAU Marcel - C'est une route qui sera exécutée à peu près comme la première partie de la route de Moufia. Tout sera fait (l'assainissement, les trottoirs, l'éclairage).

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Reçu à la Préfecture  
le 27/10/1982

ADOPTE A L'UNANIMITE

\*

\*

\*

M. HOARAU Marcel - Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention et de votre collaboration.

\*

\*

\*

Personne ne demandant plus la parole, M. HOARAU Marcel déclare close la CINQUIEME SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL. Il est 7 H 30 mn.

\*

\*

\*

LE SECRETAIRE,

M. GERARD

LE MAIRE,

